

---

Numéro de l'intervention: 144-2011  
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 05.04.2011

Déposée par: Röstli (Kandersteg, UDC) (porte-parole)  
Knutti (Weissenburg, UDC)  
Häsler (Burglauenen, Les Verts)  
von Allmen (Gimmelwald, PS)  
Mentha (Liebefeld, PS)  
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 0

Urgente: Non 09.06.2011

Date de la réponse: 11.05.2011 Retrait  
Numéro de l'ACE 818/2011  
Direction: JCE

---



## Faciliter l'utilisation d'énergies renouvelables immédiatement disponibles

Le bois est une matière première renouvelable. L'énergie produite à partir du bois peut remplacer l'énergie nucléaire et les sources d'énergie fossiles, qui sont dommageables pour le climat.

Les propriétaires forestiers du canton de Berne sont prêts à apporter une contribution durable à l'approvisionnement du canton de Berne en énergie renouvelable. Afin que le bois puisse servir à la production d'énergie pour un prix avantageux il doit être stocké dans les règles, dans des entrepôts peu coûteux. Le bois pousse dans la forêt, et il serait donc logique de l'entreposer dans la forêt jusqu'à ce qu'il puisse servir pour le chauffage. Quand il reste à pourrir dans la forêt en raison des conditions générales juridiques et administratives, il restitue dans le processus de décomposition l'énergie qu'il renferme, sans que cela ne soit utile d'aucune manière à la population. Or c'est là une énergie qui peut être mise à disposition sans le moindre danger.

Le bois utilisé dans les Alpes et les Préalpes coûte de l'argent. Plus forte est la pression sur les prix, plus forte est la pression pour une récolte rapide et rationnelle, donc au moyen de machines. En raison du prix du bois, qui est bas, son exploitation n'est cependant pas rentable. La valeur de la forêt pour le public est plus élevée que le prix du bois. L'utilisation du bois dans les Alpes et les Préalpes contribue à l'entretien de la forêt, et selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement, la biodiversité est plus élevée dans une forêt entretenue que dans une forêt laissée à l'abandon. Le prix du bois reflète donc le coût de son exploitation, mais en même temps, il permet de financer indirectement des prestations publiques. Les énergies non renouvelables qui ont cours en Suisse ont un coût qui ne reflète pas les coûts externes, à preuve les événements récents dans le monde. L'énergie produite avec le bois est concurrentielle par rapport aux énergies fossiles et à l'énergie nucléaire, à condition que les coûts du stockage et du transport restent aussi bas que possible et que des sites d'entreposage soient aménagés dans les forêts à peu de frais, sans bureaucratie.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que la marge de manœuvre qui existe aujourd'hui soit entièrement mise à profit et que les bases légales et administratives soient au besoin adaptées de manière à permettre

- l'aménagement dans les forêts de sites de stockage d'une capacité de 5 000 à 10 000 mètres cube de copeaux déchiquetés. Dans l'optique d'une utilisation coordonnée, le bois doit pouvoir être utilisé et stocké indépendamment des parcelles ;
- les places de stockage doivent être considérées comme étant des installations conformes à la destination de la zone qui ne nécessitent aucune autorisation de défrichage ;
- il ne doit pas être nécessaire de prouver qu'il a été impossible de trouver une autre place de stockage. Ainsi, une source d'énergie renouvelable pourra être mise en exploitation rapidement et sans bureaucratie ;
- les places de stockage du bois et les mesures appropriées peuvent être réalisées également en zone agricole (p. ex. zones spéciales au sens de l'art. 18, al. 1 LAT).
- Si la mise en œuvre des demandes formulées concernent des dispositions de la législation fédérale, une initiative cantonale doit être déposée à la Confédération.